Demande de permis de construire (P)
N° CAMAC : **254054**

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 22/672

Données générales

Compétence M ou ME (*) : **(ME) Municipale Etat**

1. **Commune (*) :** Echichens
2. Lieu-dit :
   et/ou adresse (*) : Rte de l'Affiaz, 1114 Colombier
3. Coordonnées (E / N) (*) : 2526145 / 1156625 *(coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)*
4. No de parcelles (*) : 1092
5. No ECA :
6. Note recen. architectural :

Acteurs *(si plusieurs, ajouter en page n° 14)*

7. **Propriétaire (*) :**

Nom, Prénom :	ZWINGLI, ADRIEN	Raison sociale :	
Adresse :	RUE DE LA GARE 14A	Tél. :	079 773 73 60
NPA / Localité :	1142 PAMPIGNY	E-mail :	zwingliadrien@gmail.com

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	ZWINGLI, ADRIEN	Raison sociale :	
Adresse :	RUE DE LA GARE 14A	Tél. :	079 773 73 60
NPA / Localité :	1142 PAMPIGNY	E-mail :	zwingliadrien@gmail.com

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :		Raison sociale :	
Adresse :		Tél. :	
NPA / Localité :		E-mail :	

8. **Auteur des plans (*)** *(personne physique selon art. 72 RATC)*

Projet nécessitant :	[X] Architecte [ ] Ingénieur [ ] Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	SEMENZATO, MARIO	N° REG :	2024 / 10001 - REG A
Profession :	ARCHITECTE		
Raison sociale :	REALOGIS SARL	E-mail :	mario.semenzato@prologis.ch
Adresse :	RTE DE PALEZIEUX 38	Tél. :	021 908 00 50
NPA / Localité :	1610 ORON-LA-VILLE	Fax :	

9. **Nature des travaux principale (*) :** *(une seule coche possible)*

[ ] Adjonction	[ ] Agrandissement	[ ] Changement / nouvelle destination des locaux
[X] Construction nouvelle	[ ] Démolition partielle	[ ] Démolition totale
[ ] Reconstruction après démolition	[ ] Reconstruction après incendie	[ ] Rénovation totale
[ ] Transformation(s)		

10. **Description de l'ouvrage (*) :**
    CONSTRUCTION D'UNE VILLA UNIFAMILIALE

11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)
    A L'ART. 14 DE LA LPrPNP ; APPLICATION DE L'ART. 15 DE LA LPrPNP

Particularités

12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[_] Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS)	[_]
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	[_]
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] *(cocher aussi la question 105a.)*	[_]
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie *(pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)*	[X]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope *(voir aussi la question N° 107)*	[_]
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : *(voir la question N° 38)*	[_] I [_] II [_] III [_] IV
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	[_]
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :	N° FAO :
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 28 NOV. 2026 **au** 27 DEC. 2026

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. **Maître de l'ouvrage (*) :**

[_] 01 CFF
[_] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
[_] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
[_] 05 Office fédéral des routes (OFROU)
[_] 07 Swisscom
[_] 08 La Poste
[_] 10 Canton
[_] 11 Entreprise de droit public d'un canton
[_] 15 Commune
[_] 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
[_] 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
[_] 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
[_] 23 Caisse maladie, SUVA
[_] 24 Banque, fond immobilier, holding financière
[_] 31 Usine d'électricité privée
[_] 32 Usine à gaz privée
[_] 33 Chemin de fer privé
[_] 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
[_] 42 Coopérative de logement
[_] 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
[_] 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
[_] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
[X] 61 Particulier et hoirie
[_] 63 Organisation internationale, ambassade
[_] 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom :	ZWINGLI, ADRIEN	Raison sociale :	
Adresse :	RUE DE LA GARE 14A	Tél. :	079 773 73 60
NPA / Localité :	1142 PAMPIGNY	E-mail :	zwingliadrien@gmail.com

21. **Direction des travaux (*) :**

Nom, Prénom :	REALOGIS SARL	Raison sociale :	REALOGIS SARL
Adresse :	RTE DE PALEZIEUX 38	Tél. :	021 908 00 50
NPA / Localité :	1610 ORON-LA-VILLE	E-mail :	technique@prologis.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (aide) (*) : [X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur [_] Construction particulière

30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démoli, partiellement démoli ou agrandi : [X] Oui [_] Non

31. Type d'ouvrage (*) :

Approvisionnement en eau / énergie	[_] 11 Alimentation en eau
	[_] 12 Usines d'électricité et réseaux
	[_] 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
	[_] 14 Chauffage à distance
	[_] 19 Autre
	[_] 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
Elimination des déchets	[_] 22 Ordures ménagères
	[_] 23 Autres déchets
Infrastructure routière, parking	[_] 31 Routes nationales
	[_] 32 Routes cantonales
	[_] 33 Routes communales
	[_] 34 Route, place de stationnement
	[_] 35 Parking couvert
Autre transport et communication	[_] 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
	[_] 42 Constructions pour les bus et tramway
	[_] 43 Constructions pour la navigation
	[_] 44 Constructions pour les transports aériens
	[_] 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
	[_] 49 Autres constructions vouées aux transports

Education, recherche, santé, loisirs, culture	[_] 51 Ecole, système d'éducation (jusqu au niveau maturité)
	[_] 52 Formation supérieure ou recherche
	[_] 53 Hôpital
	[_] 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
	[_] 55 Autre établissement de santé spécialisé
	[_] 56 Installation de loisirs et de tourisme
	[_] 57 Eglise et bâtiment à but religieux
	[_] 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
	[_] 59 Salles omnisports et salles de sport
Autres infrastructures	[_] 61 Aménagement de berges et barrages
	[_] 62 Constructions pour la défense nationale
	[_] 69 Autres infrastructures
	[X] 71 Maison individuelle à un logement, isolée
	[_] 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
	[_] 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
	[_] 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
	[_] 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
	[_] 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
	[_] 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
Agriculture, sylviculture	[_] 81 Construction agricole
	[_] 82 Construction sylvicole
	[_] 83 Améliorations foncières
Industrie, artisanat, commerce, services, administration	[_] 91 Fabrique, usine, atelier
	[_] 92 Halle, dépôt, silo, citerne
	[_] 93 Bât. administratif, bureaux
	[_] 94 Bât. commercial, magasin
	[_] 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
	[_] 96 Autres hébergements de courte durée
	[_] 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

[_] 5 m [_] 10 m [X] 25 m [_] 50 m
[_] 100 m [_] 250 m [_] 500 m [_] 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA) [_]
Dans un plan partiel d'affectation (PPA) [X]
Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) [_] Nom et/ou No de la zone : ZONE CENTRALE 15 LAT / ZONE DE BATIMENTS POUVANT ETRE REMPLACES (PPA COLOMBIER-VILLAGE)

36. Secteur de protection des eaux : [_] Au [X] üB *(Si zones S, cocher la question N° 115)*

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire [_]
(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. [X] a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

[_] b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : [X] Réseau public [_] Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : [X] Existante [_] Projetée
Distance [m] : 80

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères [_] Existant [_] Projeté
b) Différenciés [_] Existant [_] Projeté
c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs [X]

Suppression des barrières architecturales

43. [ ] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées *(art. 36 et 37 RLATC)*
[ ] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. [ ] Piscine démontable d'une saison à l'autre *(distribution de la directive DCPE 501 par la commune)*
[ ] Piscine fixe *(voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)*

Déchets de chantier

50. [X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16 al. 1) doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED). lien

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. [ ] La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60.	Surface totale des parcelles [m²]	485			485
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	485			485
62.	Surface bâtie [m²] (B)		91.96		91.96
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)		183.92		183.92
	dont consacrée au logement [m²]		183.92		183.92
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.19
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.38
65.	Cube SIA [m³]		880.06		880.06
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] *Obligatoire en cas de transformation de bâtiment*				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) *Honoraires et TVA compris*	612500	CFC 1 à 5 [CHF]		965000

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments	1	Avec logements	1	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés	0				
Nb total de bâtiments démolis	0				

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture		2		2
81.	Couverts, garages extérieurs				
82.	Places non couvertes				
83.	Total *(à reporter sous question N° 10)* *(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)*		2		2
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos *(avec ou sans l'assistance électrique)*				

Demande de permis de construire (P) - 254054

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1 Type de travaux (aide) (*) : Nouveau bâtiment

Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

[_]Assainissement énergétique	[_]Assainissement système de chauffage	[_]Transformations / rénovations intérieures
[_]Changement d'affectation	[_]Agrandissement chauffé	[_]Agrandissement non chauffé
[_]Installation solaire thermique	[_]Installation solaire photovoltaïque	[_]Autres travaux de transformation

B2 N° de parcelle (*) : 1092

B3 N° ECA :
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.

B4 Rue/lieu (*) : RTE DE L'AFFIAZ

B5 Dénomination du bâtiment : VILLA ZWINGLI

B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiment exclusivement à usage d'habitation

Classe : Maisons individuelles

B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 92

B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 184

B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 184 Pour les activités [m²] :

B11 Cube SIA [m³] : 880

B12 Nombre de niveaux total *(y. c. sous-sols et demi-niveaux)* : 3

B13 Nombre total de logements après travaux (*) : 1

Nb 1 pce :		Nb 2 pce :		Nb 3 pce :	
Nb 4 pce :	1	Nb 5 pce :		Nb 6 pce ou plus :	

B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: lien

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 13

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :

Pour générateur principal: Air

Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC

Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Pour générateur principal: Electricité

Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : [_] Oui [X] Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)
Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes [_] Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture — Matériau, couleur :
MURS EN B.A. PRÉFABRIQUES. COULEUR CRÉPI DES FAÇADES A DÉFINIR AVEC LA COMMUNE APRÈS ÉCHANTILLON SUR PLACE
Mode de couverture, couleur :
TOIT RECOUVERT DE TUILES EN TERRE CUITE DE TEINTE ET MODÈLE A DÉFINIR AVEC LA COMMUNE APRÈS ÉCHANTILLON SUR PLACE

Type de fermeture : [X] Stores [ ] Volets

b) [ ] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44. [ ] Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)

45 a) Ascenseur, monte-charge: [ ] Electrique [ ] Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: [ ] Electrique [ ] Hydraulique

c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) [ ] Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46. Raccordement TV/radio : [ ] Antenne collective [ ] Antenne extérieure [ ] Antenne intérieure

[ ] Parabole [X] Câble téléréseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)
Isolation thermique

				Compétence M	Compétence ME	
48.	Qh (MJ/m².an) :	168.7	Informations complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an) :	184	Informations complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou égal à Qhli			[X]		
	b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli				[ ]	

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72

Surface de référence énergétique

SRE : 184 Informations complémentaires :

465.	Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation	[ ]		EN 6
468.	Serres artisanales ou agricoles chauffées		[ ]	EN 7
474.	Halles gonflables		[ ]	EN 8
Installations techniques du bâtiment				
450.	a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)		[ ]	65A
	b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)		[ ]	65B
	c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) *à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC)*		[X]	Annexe
	- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)		[ ]	EN-VD-5
	- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m		[ ]	Annexe
456.	Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd		[ ]	
461.	Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables	[X]		EN-VD-72
462.	Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	[X]		EN-VD-3
463.	Installation de ventilation		[ ]	EN-VD-4
464.	Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification		[ ]	EN-VD-5
466.	Installation de production d'électricité par combustible		[ ]	EN 9
475.	Résidences secondaires	[ ]		EN-VD-3
Divers				
470.	Installation de chauffage en plein air	[ ]		EN-VD-10
471.	Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN		[ ]	
473.	Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²			
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage	[ ]		EN 12
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation		[ ]	EN 13
476.	Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)		[ ]	EN-VD-15
477.	Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application		[ ]	

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
[ ] Dans un plan cantonal d'affectation
[ ] Dans un plan cantonal de protection *(sauf Lavaux)*

102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) [ ] Oui [X] Non

102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) [ ] Oui [X] Non

102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. [ ] 66 A

102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). [ ] 66 B

102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS) [ ]

102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection [ ]

103. Dans l'aire forestière [ ]

104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt [ ]

105. a) Le projet implique un défrichement de [m²] : [ ] Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)

b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. [ ]
(voir aussi la question 13b)

106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : [X] Oui [ ] Non 43 - DN

La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.

- Inondations par crues des cours d'eau (INO)	[X]	- Chutes de pierres et blocs (CPB)	[ ]
- Laves torrentielles (LTO)	[ ]	- Effondrement ou affaissement (EFF)	[ ]
- Glissement de terrain permanent (GPP)	[X]	- Avalanches (AVA)	[ ]
- Glissement de terrain spontané (GSS)	[ ]	- Ruissellement (RUI)	[ ]
- Inondations par remontée de lac (LAC)	[ ]		

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
[ ] Ancienne décharge [ ] Site industriel pollué [ ] Lieu d'accident

107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection [ ]
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)

108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage [ ]

110. Dans une région archéologique [ ]

111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) [ ]
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants
Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. [ ] 53

b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. [ ] 53

112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. [ ] 53 B

112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). [ ] 53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

- Logements à loyers modérés (LLM) [ ] 54
- Logements adaptés avec accompagnement (LADA) [ ] 54
- Logements étudiants (LE) [ ] 54
- Logements à loyers abordables (LLA) [ ] 54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB *(rapport acoustique nécessaire)*	[ ]	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	[ ]	
Protection des eaux			**Annexes**
115.	Zones S de protection des eaux *(autres secteurs, cocher la question N° 36)*	[ ]	
116.	Projet situé à moins de 20 m de : [ ] la rive d'un lac [ ] d'un cours d'eau à ciel ouvert [ ] d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestion des eaux météoriques *(surface de collecte supérieure à 50 m²)*			
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [ ] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention *(voir la question N° 210)*	[ ]	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) [ ] Ouvrage d'infiltration	[X]	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[ ]	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	[ ]	
Eaux usées			
121.	Evacuation sans passer par une STEP	[ ]	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[ ]	
123.	Raccordement à la fosse à purin	[ ]	52
Réseaux routier et ferroviaire			
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	[ ]	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	[ ]	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	[ ]	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire *(l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)*	[ ]	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	[ ]	

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs			
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr	[ ]	43, 51, 64
	b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série	[ ]	43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	[ ]	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	[ ]	51
Environnement			
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ **(EIE)**	[ ]	64
154.	Installations de production d'énergie **(EIE)** [ ] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [ ] Raffinerie de pétrole [ ] Installation géothermique *(plus de 5 MWth)* [ ] Installation thermique *(plus de 100 MWth)* [ ] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales			
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	[ ]	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	[ ]	43

157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective *(sans les entrepôts et les parkings)* [ ] Inférieure à 2000 m² [ ] De 2000 à 5000 m² [ ] Supérieure à 5000 m² **(EIE)** [ ] Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	[ ]		43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	[ ]		43
Métaux et machines				
158.	Métaux et machines [ ] Aciéries **(EIE)** [ ] Vieux métaux **(EIE)** [ ] Aluminium **(EIE)** [ ] Métaux non ferreux **(EIE)**		[ ]	43, 64
Bois			**Annexes**	
159.	Bois et traitement du bois [ ] Panneaux d'agglomérés **(EIE)** [ ] Plus de 50'000 t/an de cellulose **(EIE)**	[ ]	43, 64	
Chimie				
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais [ ] Fabriques d'explosifs et de munitions **(EIE)** [ ] Stockage de plus de 1000 t **(EIE)** [ ] Transformation *(> de 5000 m² ou 10'000 t/an)***(EIE)** [ ] Synthèse de produits	[ ]	43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	[ ]	43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	[ ]	43, 64	
Alimentation				
163.	Produits alimentaires	[ ]	43	
164.	Produits agro-alimentaires	[ ]	43, 64	
Autres matériaux				
165.	Arts graphiques	[ ]	43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	[ ]	43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	[ ]	43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir	[ ]	43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) [ ] Cimenteries **(EIE)** [ ] Verreries (plus de 30'000 t/an) **(EIE)**	[ ]	43, 64	

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges				
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³	[ ]		
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	[ ]	Concept de gestion des sols	
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [ ] De 50'000 à 500'000 m³ [ ] De plus de 500'000 m³ **(EIE)**			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives **(EIE)**	[ ]		
Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets				
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	[ ]		
204.	Installations de traitement des déchets [ ] Inférieur ou égal à 1000 t/an [ ] Capacité supérieure à 1000 t/an **(EIE)**		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures **(EIE)**	[ ]		
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	[ ]	51	
Surveillance des ouvrages de retenue				
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m³ [ ] Retenue au dessus du terrain naturel [ ] Volume d'eau permanent m³ :		

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	[ ]	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	[ ]	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [ ] Plus de 125 UGB *(hors étables d'alpage)* **(EIE)**	[ ]	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. *(Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)*	[ ]	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	[ ]	
255.	Fosses à purin	[ ]	52
256.	Fumières	[ ]	52
257.	Silos à fourrage	[ ]	43
258.	Installations de biogaz.	[ ]	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [ ] Capacité jusqu'à 5000 t/an [ ] Capacité supérieure à 5000 t/an **(EIE)**		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL			
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil			
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	[ ]	21, 43
301.	Ecoles.paramédicales	[ ]	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	[ ]	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	[ ]	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	[ ]	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	[ ]	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	[ ]	43, 64
Laboratoires et cabinets			
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	[ ]	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	[ ]	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	[ ]	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	[ ]	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	[ ]	43
Cimetières			
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	[ ]	43

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	[ ]
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs **(EIE)**	[ ]
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives **(EIE)**	[ ]
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² **(EIE)**	[ ]
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² **(EIE)**	[ ]
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus **(EIE)**	[ ]
355.	Stands de tir [ ] Stands de tir (cas général) [ ] A 300 m avec plus de 15 cibles **(EIE)**	

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		
	[ ] eau non chauffée		32
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[ ] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	[ ] eau non chauffée		
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[ ] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[ ]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	[ ]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[ ]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour **(EIE)**	[ ]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - *(joindre le préavis du Concordat des téléskis)* départ : / arrivée : /	[ ]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[ ]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[ ]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[ ]	43
365.	Places de jeux	[ ]	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome *Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne*	[ ]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[ ]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places *(intérieur, souterrain ou en toiture)*	[ ]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) *(terrain ou bâtiment)*	[ ]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	[ ]	64
404.	Garages professionnels	[ ]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[ ]	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger *(incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)* [ ] Plus de 50'000 m³ charbon **(EIE)** [ ] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz **(EIE)** [ ] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair **(EIE)**		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[ ]	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[ ]	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[ ]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères *(eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)*	[ ]	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation *(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)*		Annexe
	Installation nouvelle	[ ]	
	Modification d'installation existante	[ ]	
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) *(à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)*	[ ]	ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW **(EIE)**	[ ]	

Substances, produits et déchets spéciaux		Annexes
416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides **(EIE)** [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux **(EIE)** [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante **(EIE)**	[_]	
417. Entreprises avec micro-organismes	[_]	
418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	[_]	Annexe

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

454.	Construction d'un abri PCi	[_]	46
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	[X]	45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement **(EIE)** *(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)* L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape *(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)*	[_] [_]	Annexe

G. ANNEXES

90. **a) Plans**

Plan de situation *(échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000)* établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)	[X]
Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie *(échelle 1:100 ou 1:50)*	[X]
Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier	[X]
Plans des canalisations d'eau et égouts *(eaux claires et eaux usées)*	[X]
Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé	[X]
Dessins de toutes les façades	[X]
En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.	

90. **b) Nombre d'exemplaires des plans**

(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)	Demandé M	Demandé ME	Fourni
Nombre d'exemplaires pour la commune :	2	2	2
Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	0	0	0
Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2	2	2

91. **Documents**

	Comm.	CAMAC	Fourni
Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	2	0	[X]
Procuration remise au mandataire Etablie par : [_] Propriétaire [_] Promettant acquéreur [_] Maître de l'ouvrage	2	0	
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	[_]
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	[X]
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[_]
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[_]
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	[_]
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	[_]
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	[_]
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	[_]
Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	[_]
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	[_]
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	[_]
Concept de gestion des sols	2	0	[_]
Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	[X]
Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[X]

92. **Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié**

Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	[_]
Préavis du Concordat des téleskis	2	0	[_]
Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	[_]
Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[_]

Demande de permis de construire (P) - 254054

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :
ORON, LE 28 OCT. 2026

Propriétaire(s) : Prom. acquéreur(s) : Droit distinct - permanent : Auteur des plans :

RealAgis Sàrl
Route de Palézieux 38 - Case Postale 72
1610 Oron-la-Ville
Tél. 021 908 00 50

Destinataire des factures (*) *(publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)*
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	ZWINGLI		Prénom :	ADRIEN
Raison sociale :			Tél. :	079 773 73 60
Adresse, N° (*) :	RUE DE LA GARE	14A	E-mail :	zwingliadrien@gmail.com
N° postal (*) :	1142		Localité (*) :	PAMPIGNY

Lieu, date et signature (*) :
ORON, LE 28 OCT. 2026

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. **Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune.** Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 28 NOV. 2026 **au** 27 DEC. 2026

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Tél. (*) : 021 811 22 06 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique
Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !
DFTS CAMAC
Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Demande de permis de construire (P) - 254054

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	ZWINGLI, ADRIEN	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	RUE DE LA GARE 14A		
Tél. :	079 773 73 60	E-mail :	zwingliadrien@gmail.com
NPA :	1142	LOCALITE :	PAMPIGNY

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

Nom, Prénom :	ZWINGLI, ADRIEN	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	RUE DE LA GARE 14A		
Tél. :	079 773 73 60	E-mail :	zwingliadrien@gmail.com
NPA :	1142	LOCALITE :	PAMPIGNY

Nom, Prénom :	STOUDMANN, CANDICE	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	RUE DE LA GARE 14A		
Tél. :	078 716 25 79	E-mail :	candice.stou@hotmail.com
NPA :	1142	LOCALITE :	PAMPIGNY

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	SEMENZATO, MARIO	RAISON SOCIALE :	REALOGIS SARL
Adresse :	RTE DE PALEZIEUX 38		
Tél. :	021 908 00 50	E-mail :	mario.semenzato@prologis.ch
NPA :	1610	LOCALITE :	ORON-LA-VILLE